



COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/13**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Christelle BAUMET, Fanny CADILLON-LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Jérôme CANDORET

Etaient absents et excusés : Mme THELIOL Angélique, M Régis GUYONNET, Madame ANGELINI Patricia donne procuration à M DUGUET Pierre

M GAUTHIER Christian donne procuration à M GAILLARD Thierry

Madame TERRACOL Sandra donne procuration à M AUGUSTYNIAC Jérôme

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

OBJET : Demande attribution amendes de police – produit 2024

Monsieur le Maire présente le dossier concernant les travaux sur une partie de la chaussée de l'étang de Masmangeas sur laquelle passe la route communale VC N°14.

Un arrêté préfectoral a été pris pour notamment demander une étude diagnostic exhaustive de la digue avec les préconisations et le chiffrage des travaux.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 207 930,00€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX HT	207 930,00 €	DETR 50%	103 965,00 €
		BASGROT 19,24%	40 000,00 €
		Amendes de Police	
TOTAL HT	207 930,00€	12,02%	25 000,00€
		Boost Comm'une 3,04%	6 315,00€
		Autofinancement H.T	32 650,00€
TVA	41 586,00€	TVA	41 586,00€
TOTAL TTC	249 516,00€	TOTAL TTC	249 516,00€



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Valide le plan de financement prévisionnel pour les travaux de reconstruction partielle de la digue de l'étang de Masmangeas,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention pour les amendes de police – produits 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 10/04/2025

Publié, le 16/04/2025

Transmis, le 11/04/2025

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

